

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	18
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.	8	16	30
ÉTRANGER (Union postale).	12	24	48

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

8, Rue des Marronniers, A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

Rédacteur en Chef : **FREDERIC COURNET**

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez MM. AUDBOURG et Co, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

LE RÉVEIL LYONNAIS

Journal politique quotidien, républicain indépendant

80,000 Lecteurs

Assure tous ses abonnés à la C^{ie}

LES SECOURS

AU CAPITAL DE DIX MILLIONS

18, Rue des Pyramides, Paris

CONTRE les ACCIDENTS

Il sera remis à tout abonné, victime d'un accident quelconque, en dehors ou dans l'exercice de ses fonctions

UNE INDEMNITÉ

2 FRANCS PAR JOUR

pendant six mois

L'abonnement assurant l'indemnité en cas d'accident, est de 22 francs par an pour Lyon et les départements limitrophes, et de 34 francs pour les autres départements.

Il sera facultatif de ne payer l'abonnement que par douzième, soit :

2 francs par mois pour Lyon et les départements limitrophes.

3 francs pour les autres départements.

LE 18 MARS

Une des dates les plus émouvantes, en même temps que des plus glorieuses de notre histoire, est désormais celle du 18 Mars.

Elle restera dans nos annales comme la page la plus audacieusement resplendissante qu'ait jamais écrite la virilité et puissante main du peuple.

Comme tout ce qui est œuvre du peuple, et sort de lui, la révolution du 18 Mars a eu des proportions énormes, et ne saurait être contenue dans les limites étroites d'une revendication purement municipale. Elle a l'envergure des grands mouvements populaires. Elle est avant tout humaine, elle est avant tout universelle : elle est sociale.

Les peuples ne s'y sont pas mépris. L'Assemblée Versaillaise non plus, malgré l'étroitesse et la mesquinerie de ses vues.

Aussi plus tard, lorsqu'après deux mois de lutte, les défenseurs de la Révolution, vaincus et pourchassés comme des bêtes fauves, cherchèrent refuge à l'étranger, furent-ils dénoncés, dans une circulaire célèbre, à la haine des gouvernants de tous pays, comme des ennemis communs, comme des combattants de la grande guerre sociale.

C'est que dans ses terreurs, l'Assemblée de Versailles avait compris que si de la Révolution de 1789 est sortie la Déclaration des Droits de l'Homme, de la Révolution du 18 mars est sortie l'affirmation de la solidarité humaine. Que les sceptiques, s'il en est encore, interrogent les vestiges de la colonne Vendôme.

Ici, un souvenir personnel. Nos lecteurs nous le pardonneront.

Au lendemain de la défaite, me trouvant en Espagne, à Madrid, je reçus la visite du citoyen Garrido, alors député aux Cortès. Je l'avais connu un an auparavant, quand il était lui-même proscrit à Paris, avec ses collègues Py y Margall et Paul y Angulo.

A son tour, il venait offrir l'hospitalité à un proscrit.

Garrido était accompagné de plusieurs de ses amis. Il me pria de le suivre et nous conduisit devant une colonne commémorative.

Cette colonne était un monument de vengeance et de haine.

Tous les peuples ont ainsi la leur, rappelant au souvenir sanglant : sou-

venir de gloire, au dire des uns ; souvenir de haine, dirons-nous ; souvenir haïssable, éternissant les ressentiments, empêchant les mains de s'étreindre, et consacrant l'ignorance et l'imbécillité des hommes.

La colonne madrilène est élevée à la gloire des Espagnols qui, le 2 mai 1808, massacrèrent les soldats français, envahisseurs de l'Espagne, d'après les ordres de l'exécrable Napoléon I^{er}.

Devant cette colonne, le député aux Cortès Garrido prit la main du proscrit français :

« Le jour, lui dit-il, où les républicains espagnols ont connu le décret de la Commune de Paris ordonnant le renversement de la colonne Vendôme, ils ont fait serment de jeter bas, à la hauteur, ce monument de colère et de haine. Ce serment, ils m'ont chargé de le renouveler au proscrit, membre de la Commune. Ils le tiendront. La République espagnole donnera cette preuve d'amitié à la République française ; elle affirmera ainsi comme elle la solidarité qui unit tous les peuples. »

La haute portée sociale de la révolution du 18 Mars fut comprise avec cette largeur de vue, à l'étranger, par tous les républicains sincères, par tous les hommes que l'égoïsme et l'intérêt personnel ne font point parler et agir, par tous ceux enfin qui combattent avec les opprimés contre les oppresseurs, avec les exploités contre les exploités.

Le jour où, par souscription nationale, on érigea un monument au souvenir à jamais mémorable du Dix-Huit-Mars, nous proposerons, à l'exemple des anciens qui dédiaient au Temps, leurs œuvres impérissables de graver au frontispice cette dédicace : *Aux Peuples !*

Sans doute, il en sera du mouvement du Dix-Huit-Mars, comme de tous les grands mouvements populaires qui l'ont précédé. Il donnera lieu pendant longtemps encore aux appréciations les plus multipliées et les moins justes.

N'avons-nous pas l'exemple de notre première Révolution ?

Nos historiens les moins prévenus contre elle, les plus instruits, les plus éminents, n'ont-ils pas constamment écrit l'histoire au point de vue unique des personnalités qui les séduisaient le plus ?

Formidable, qu'on appelle une Révolution, ils éliminent, de parti-pris, le facteur principal, le Peuple.

Aucun d'eux ne voit la Révolution, ne la cherche là où elle est en réalité, là où elle vit, où elle s'agit, où elle grandit, où elle éclate, dans les réunions, dans les clubs, dans les sections, dans le peuple même.

Il sera difficile aux futurs historiens du 18 mars de ravir à l'initiative populaire cette victoire, qui a été universelle, qui sera celle du prolétariat à jamais.

D'où ce fait unique dans l'histoire : tandis qu'à Versailles, le jour même où cette Assemblée maudite ouvrait ses séances, alors que Jules Favre, aux applaudissements de la tourbe réactionnaire qui l'écoutait, demandait pardon à Dieu et aux hommes ne pas avoir laissé au prince de Bismarck le soin de désarmer la garde nationale de Paris, les prolétaires de France, ceux d'Europe et d'Amérique, les prolétaires du monde entier arboraient, comme leur, le drapeau de la révolution nouvelle, le drapeau de l'émancipation sociale.

Frédéric Cournet.

DÉPÊCHES DE NUIT

Par télégraphique spécial

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 17 mars

Commission du Budget

On confirme la nouvelle que M. Gambetta refuse toute candidature dans son bureau pour la commission du budget. Il n'avait, d'ailleurs, aucune chance d'être nommé.

Le programme Léon Say
On commente vivement, dans les couloirs du Palais-Bourbon, la note publiée ce matin par le *Journal des Débats*, sur l'éventualité de la chute du cabinet, dans le cas où le programme de M. Léon Say ne serait pas adopté par la Chambre.

L'enseignement primaire
La commission de l'enseignement primaire a entendu M. Jules Ferry qui a présenté la nomination des professeurs par les recteurs d'Académie.

Ses arguments ont été combattus par MM. Paul Bert et Spuler. La commission paraît devoir se rallier aux avis de ces derniers.

Commission municipale
La commission municipale a décidé de restreindre à deux mois les pouvoirs des commissions municipales qui remplaceront les conseils municipaux suspendus.

Marchés à terme
La troisième section d'études de l'Union républicaine a décidé de proposer à son groupe le principe de la reconnaissance des marchés à terme.

Union démocratique
L'Union démocratique a tenu une réunion à quatre heures. Le budget a seul fait l'objet de la discussion. Le groupe a voté de soutenir le projet de budget de M. Léon Say tout en lui conseillant de faire réduire, si possible, le délai de 15 ans pendant lequel l'Etat renonce au rachat des chemins de fer.

Abrogation du Concordat
La commission chargée d'examiner la proposition de M. Boyssat sur l'abrogation du Concordat a nommé M. Paul Bert président, par 41 voix contre 40 accordées à M. de Marcère. M. Francis Charmes a été élu secrétaire.

Réforme judiciaire
La commission de la réforme judiciaire s'est occupée aujourd'hui du traitement des magistrats ; elle paraît devoir accepter le principe du jury en matière correctionnelle.

Dans sa prochaine séance la commission entendra M. le garde des sceaux.

Alcoolisation des vins
La commission de l'alcoolisation des vins a entendu aujourd'hui MM. Tirard, de Mahy et Léon Say, qui ont défendu le projet.

M. Léon Say a démontré les bénéfices que retirerait la trésorerie de l'emploi de produits vigneux, jusqu'à présent inutilisés.

M. Tirard a fait ressortir l'extension qui en résulterait pour le commerce des vins.

M. de Mahy a parlé au nom de la viticulture.

Conseil supérieur des prisons
Le conseil supérieur des prisons, dans sa réunion de ce matin, a adopté un tarif établissant la rémunération du travail des détenus.

M. Roger-Marvaux a donné lecture de son rapport sur les allocations faites aux départements de la Lozère et de la Corrèze pour l'application du régime cellulaire.

Election des maires
La gauche républicaine du Sénat a décidé après un long débat, de voter le projet de loi sur l'élection des maires.

Gauche radicale
La gauche radicale a tenu, à 4 heures, une réunion sous la présidence de M. Boyssat.

M. le président a annoncé que M. Varambon, député du Rhône et sous-secrétaire d'Etat à la justice, venait de se faire inscrire comme membre du groupe.

Il a ajouté que, contrairement à ce qu'on avait annoncé plusieurs journaux, aucun membre de la gauche radicale n'avait fait de démarche avec les membres d'un autre groupe pour admettre dans la Commission du budget un certain nombre de députés de la droite.

La discussion s'est ensuite engagée sur le budget. La majorité a condamné le projet de M. Léon Say, sur le rachat.

On a estimé que le délai de quinze ans pouvait entraîner l'impossibilité du rachat dans l'avenir.

Seul, M. Guillot a fait des réserves à ce sujet.

La réunion s'est séparée à 6 heures un quart.

Modification des classes de Préfecture

Paris, 17 mars.

Le ministre de l'intérieur s'est rendu à la commission chargée de l'examen de la proposition Casimir Périer tendant à la modification des classes de Préfecture.

On sait qu'actuellement les préfectures sont classées au point de vue territorial ; la proposition de M. Casimir Périer a pour but de transférer la classe à la personne du préfet, de manière à pouvoir donner sur place aux préfets qui en sont dignes, l'avancement hiérarchique, sans avoir besoin de les faire passer d'un département dans un autre.

D : la sorte, on permettra aux préfets de s'initier davantage aux intérêts de leurs administrés en leur permettant un séjour prolongé parmi eux, sans nuire à leur avancement. La même mesure serait étendue aux sous-préfets, secrétaires généraux et conseillers de préfecture.

M. Goblet s'est complètement mis d'accord avec la Commission et a accepté le principe de la proposition.

LES JOURNAUX

Paris, 17 mars

La note comminatoire du *Journal des Débats*, déclarant que le projet de budget, présenté par M. Léon Say, amènerait une crise ministérielle, occupe aujourd'hui tous les journaux.

Dans le *Kapitel*, M. Lockroy attribue à M. de Freycinet lui-même la note attentante qu'a publiée le *Temps* sur cette question.

L'événement assure que M. Léon Say est étranger à l'article des *Débats*. Il lui paraît impossible que le ministre lui-même ait émis l'idée d'une crise qui amènerait la dissolution demandée alors par l'opinion excédée.

La *Justice* proteste contre la condamnation de deux jurés de la Seine qui ont refusé de prêter serment devant Dieu. Elle demande que la Chambre mette à son ordre du jour la proposition de M. Jules Roche.

Le *XIX^e Siècle* espère que la Chambre comprendra la portée de l'article du *Journal des Débats* et compte sur son sens politique pour accepter les projets de M. Léon Say.

Le *Parlement* approuve l'article du *Journal des Débats*.

La *Republique française* reproche aux ministres de n'être pas des hommes d'Etat. Il appartient à la Chambre, qui réduit le cabinet à l'impuissance, de donner au pays la direction dont il ne peut ni ne veut se passer.

Le *Journal des Débats* signale les difficultés qu'il y a fonder des colonies pénitentiaires.

Il conclut que, malgré les dépenses nécessaires pour éloigner les malfaiteurs, il faut poursuivre le projet de loi contre les récidivistes.

Le *Soleil* dit que si la Chambre rejette les bases essentielles du système de M. Léon Say et si elle amène la chute du cabinet, le crédit de la France pourrait être sérieusement compromis, et l'on finirait par croire que le régime actuel représente l'instabilité politique et l'instabilité financière.

Agression contre le Consul de France

Tunis, 17 mars.

Hier soir, M. de Lalande, gérant du consulat de France ; M. de Pommevray, chancelier, et M. le comte de Sancy se promenant sur le boulevard de la Marine, voyant deux individus qui écoutaient leur conversation, les engagèrent à s'éloigner.

Aussitôt, ces deux italiens armés de gros bâtons, se ruèrent sur ces messieurs et les frappèrent à coups redoublés. M. de Lalande et M. de Sancy reçurent chacun un coup de canne plombée. Un des agresseurs, nommé Paris, menaça M. de Lalande d'un coup de revolver.

La garde appelée accourut ; les zouaves s'emparèrent des deux individus et les conduisirent à la Résidence, où on trouva sur l'un un énorme revolver et sur l'autre un poignard. On les désarma, puis on les conduisit au consulat d'Italie où l'interprète, M. Pestalozza, les fit incarcérer.

De pareils faits démontrent l'hostilité et les mauvaises dispositions des esprits ; ils nécessitent une solution rapide, car la situation est impossible.

INTÉRIEUR

Paris, 17 mars.

SERMENT RELIGIEUX

La cour d'assises de la Seine n'a rien pu juger hier, par suite du refus de serment de jurés athées.

Ces deux séides de la franc-maçonnerie solidaire ont été condamnés à tous les frais que nécessitera le renvoi de l'affaire à une autre session d'assises.

INCIDENT SKOBELLEFF

Le général Skobelev a écrit de Saint-Petersbourg une lettre à l'un de ses amis de Paris, le comte Taberski, dans laquelle il dément, de la manière la plus formelle, tous les bruits qui ont été mis en circulation sur le mauvais accueil qui lui aurait été fait par Sa Majesté le czar, à son retour à Saint-Petersbourg.

D'après une dépêche de Tilsitt, publiée par les journaux du soir, le général Skobelev, parlant dans un club d'officiers à Saint-

Petersbourg, le 12 mars, aurait dit que l'empereur approuvait entièrement son discours, mais qu'il ne pouvait pas montrer ouvertement son approbation, parce que la Russie dépend trop de l'Allemagne.

NOUVELLE AGRESSION GROTESQUE

M. Cornély, rédacteur en chef du *Clairon*, a été assailli sur le boulevard par un individu qui a cherché à le cogner d'une tête grotesque en caston, remplie de goudron.

Malheureusement pour le mauvais plaisant, sa tentative a manqué : il a reçu sur la face un vigoureux coup de casse-tête et a dû se perdre dans la foule pour pouvoir s'échapper.

UN CRACK DE 1.400,000 FRANCS

On annonce l'arrestation de M. Blanlaug, notaire à Bozelle (Somme). Le passif s'élevait à environ 1,400,000 francs. Le nombre des créanciers est de 1,200, presque tous agriculteurs. L'émotion est grande dans la commune de Bozelle, où M. Blanlaug était connu pour ses opinions ultra-cléricales.

CIRCULATION GRATUITE

Divers actionnaires des Compagnies de chemin de fer, ayant voix délibérative, se proposent de protester, en assemblée générale, contre la convention signée par les conseils d'administration des compagnies relatives à la circulation des députés sur tous les réseaux.

UN DRAME HORRIBLE

Paris, 17 mars.

La petite rue de l'Orient, à Montmartre a été le théâtre d'un drame horrible. Au numéro 8 de cette rue, habite, dans un petit hôtel, M. S..., artiste peintre, avec sa femme et son enfant.

A la suite d'une discussion survenue hier soir, vers 7 heures, pendant leur dîner, Mme S..., une jeune femme de 24 ans, quitta précipitamment la table, entra dans une chambre où elle prit son bébé endormi, ouvrit une fenêtre et se précipita dans le vide.

La malheureuse tomba, la tête en avant, sur un petit arbre. Une branche pénétrant par le côté droit ressortit par le côté gauche, après avoir traversé les poumons. Elle est morte foudroyée.

L'enfant qu'elle tenait dans ses bras n'a reçu que des contusions légères à la tête et à la face.

Les personnes de la maison ont relevé le cadavre de Mme S..., qui a été déposé dans une pièce du rez-de-chaussée de l'hôtel.

LES CHEMINS DE FER

Paris, 17 mars.

La commission des chemins de fer a entendu M. Varroy, ministre des travaux publics qui lui a fait valoir les avantages que le pays doit retirer des nouvelles conventions passées avec les compagnies.

Le ministre s'est occupé du remboursement des 200 millions que l'Etat doit demander aux compagnies de chemins de fer, équivalant à un bénéfice de 28 millions pour le pays.

L'Etat percevait actuellement 28 0/0 sur les transports en grande vitesse, les compagnies consentent à une réduction moyenne de 7 0/0, plus à une réduction égale à celle que l'Etat consentira à faire sur l'impôt sur la grande vitesse.

Or, une réduction de 7 0/0 par les compagnies sur des recettes de 400 millions équivalait à un bénéfice de 28 millions pour le pays.

L'Etat percevait actuellement 28 0/0 sur les transports en grande vitesse, les compagnies consentent à une réduction moyenne de 7 0/0, plus à une réduction égale à celle que l'Etat consentira à faire sur l'impôt sur la grande vitesse.

Or, une réduction de 7 0/0 par les compagnies sur des recettes de 400 millions équivalait à un bénéfice de 28 millions pour le pays.

L'Etat percevait actuellement 28 0/0 sur les transports en grande vitesse, les compagnies consentent à une réduction moyenne de 7 0/0, plus à une réduction égale à celle que l'Etat consentira à faire sur l'impôt sur la grande vitesse.

Or, une réduction de 7 0/0 par les compagnies sur des recettes de 400 millions équivalait à un bénéfice de 28 millions pour le pays.

L'Etat percevait actuellement 28 0/0 sur les transports en grande vitesse, les compagnies consentent à une réduction moyenne de 7 0/0, plus à une réduction égale à celle que l'Etat consentira à faire sur l'impôt sur la grande vitesse.

Or, une réduction de 7 0/0 par les compagnies sur des recettes de 400 millions équivalait à un bénéfice de 28 millions pour le pays.

L'Etat percevait actuellement 28 0/0 sur les transports en grande vitesse, les compagnies consentent à une réduction moyenne de 7 0/0, plus à une réduction égale à celle que l'Etat consentira à faire sur l'impôt sur la grande vitesse.

Or, une réduction de 7 0/0 par les compagnies sur des recettes de 400 millions équivalait à un bénéfice de 28 millions pour le pays.

L'Etat percevait actuellement 28 0/0 sur les transports en grande vitesse, les compagnies consentent à une réduction moyenne de 7 0/0, plus à une réduction égale à celle que l'Etat consentira à faire sur l'impôt sur la grande vitesse.

En outre, les goums qu'on organisait agiraient pour reliaer les deux colonnes et rayonneront dans tout le Sud.

On compte que les scènes de désordre ne se renouvelleront plus, les indigènes étant revenus de leurs préjugés contre nous, grâce à la conduite correcte de notre armée.

On dit qu'Ali-ben-Kalifa est à Tunis déguisé.

On sait que plusieurs de ses émissaires parcourent les tribus.

On exerce une surveillance pour les prendre.

Les rebelles auxquels nous avons affaire sont armés de fusils à longue portée et de précision.

Nous avons eu un tué à 800 mètres. Ces fusils viennent de Tripoli. C'est un italien nommé Rossi qui les vend aux arabes, et qui les expédie dans les tribus.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Chambre des Communes
Londres, 17 mars.

Sir Charles Dilke, répondant à M. Mac-Iver sur la question des primes accordées aux navires en France, dit que le système des primes n'est pas judicieux, car, jusqu'à présent, il a été surtout favorable aux armateurs anglais. Relativement au traité de pêche, M. Dilke dit que les stipulations de ce traité sont les mêmes que celles du traité de 1839, sauf quelques articles additionnels.

M. Trevelyan dépose le budget de la marine et annonce la construction de deux nouveaux vaisseaux cuirassés. La marine sera désormais pourvue de canons de 45 tonnes, pouvant traverser la cuirasse d'un vaisseau quelconque. L'Angleterre possède 300 bateaux torpilles, elle en aura 250 de plus à la fin de l'année.

AUTRICHE

Annexion de la Bosnie à l'Autriche

Vienne, 17 mars.
On assure que M. de Wolkenstein négocie, à Berlin, l'incorporation de la Bosnie et de l'Herzégovine à l'Autriche.

Une dépêche de Berlin confirme cette information.

M. de Bismarck serait favorable à cette annexion et opérerait une forte pression sur la Porte pour obtenir son consentement.

TURQUIE

Question Égyptienne

Constantinople, 16 mars.
Le sultan, ayant très carrément déclaré qu'il n'admet aucune intervention européenne qui le priverait du droit d'envoyer des troupes quand il lui plairait chez son vassal d'Égypte, toutes les négociations relatives à l'Égypte sont interrompues.

L'Allemagne approuve l'attitude de la Sublime-Porte.

SUÈDE

Traité Franco-Suédois

Stockholm, 17 mars.
Le Rigsdag a adopté définitivement le traité de commerce franco suédois par 413 voix contre 81.

INCENDIE DU PALAIS DE CRISTAL

Marseille, 17 mars.

Le Palais-de-Cristal a été entièrement brûlé cette nuit. L'incendie s'est déclaré vers une heure du matin, après la sortie des spectateurs.

Aucun accident n'est signalé.

GRÈVE DE ROANNE

Notre correspondant spécial nous adresse la lettre suivante :

Roanne, le 17 mars 1882.

J'avais intention de vous donner un compte-rendu de la réunion d'hier soir à la salle de Venise.

Le petit commerce, les boutiquiers, avaient été convoqués par lettre.

Je me bornerai à vous dire ce qui s'est passé ce matin à l'Assemblée générale des grévistes ; de cette façon je pourrai faire d'une pierre, deux coups.

A LA SALLE DE VENISE

la condition que l'ouvrier lui apportera son argent.

Ce n'est pas avec les fabricants qu'il peut faire ses affaires; les fabricants ne lui achètent jamais rien.

S'il ne soutient pas l'ouvrier, au moment de la crise, ce dernier peut, dans des temps meilleurs, lui rendre la pareille, se fournir dans les grandes épiceries, boulangeries, etc., et réaliser une économie d'environ vingt pour cent en raison de l'importance des achats.

Si au contraire le petit commerce fait cause commune avec ceux qui le soutiennent, il en retirera le bénéfice de la solidarité ouvrière, qui ne fait défaut à aucun de ceux qui ont confiance en elle, les ouvriers s'engageront à acheter rien en dehors de ceux qui lui auront donné leur appui. (Bravos unanimes.)

L'orateur, continuant, expose que quelques ouvriers sont rentrés dans les ateliers et engage à respecter la liberté du travail.

LE CITOYEN J.-B. CLÉMENT

On en vient à la question de la souscription du petit commerce.

C'est notre ami Clément qui est chargé de l'exposer.

Il s'agit de quarante-cinq mille francs qui seront restitués à raison de six mille francs par mois. En sept mois et quinze jours, la somme sera restituée.

Le citoyen Clément invite à mettre en interdit ceux qui se refusent à comprendre la solidarité qui existe entre les petits commerçants et les ouvriers, refuseront d'entrer dans la combinaison il espère que chacun comprendra.

Ce n'est pas, ajoute l'orateur, la veille du 18 mars, cette date mémorable qu'il faut fêter, il rappelle la belle conduite des Parisiens revendiquant leurs droits et conclut à user de tous les moyens possibles, pour obtenir une amélioration à la déplorable situation faite à l'ouvrier. (Bravos enthousiastes)

LE 18 MARS

Le citoyen Mure informe l'assemblée que le groupe d'études sociales se réunit pour célébrer dignement le 18 mars.

Plusieurs autres banquets doivent avoir lieu à Roanne, en raison de cet anniversaire.

Demain réunion générale à 3 h., salle de Venise.

Attendez-vous à d'importantes nouvelles.

Henry LAFAYE.

ESQUISSES PATRONALES

N° 1

Au moral : c'est Loyola ressuscité. Ne disant jamais ce qu'il pense, procédant méthodiquement à toutes les petites tartuferies qu'il a depuis longtemps préparées, il les exécute méticuleusement : chaque coup doit porter.

Fort impopulaire, en ce moment surtout, en raison de la part active qu'il a prise à l'abaissement des travailleurs, ses récents exploits s'en ressentent toujours des exploits d'une autre nature qu'il confectonnait lorsqu'il était clerc d'huissier.

Il a oublié le temps où il était malheureux et se redresse aujourd'hui de toute la hauteur de ses talons.

On m'affirme qu'il se nomme ALCINDOR.

Au physique : petit, trapu, imberbe, figure de fouine, je ne serais pas étonné que Littré eût affirmé que l'homme descend du singe, s'il a eu l'occasion de se trouver en rapport avec Alcindor.

Six pouces de jambes et le... dos tout de suite, nez en trompette, front déprimé; il mange comme un homme et boit comme un margouille, plusieurs de ses amis affirment que c'est un homme, je n'en crois pas un mot; Alcindor doit être le produit d'un chocal et d'une hyène.

N° 2

Au moral : ALI-BABA est arrivé à Roanne en sabots : il était tout jeune. Il a tiré un bon numéro à la loterie humaine et le voilà riche.

Aussi s'est-il empressé d'oublier son origine; nul plus que lui ne traite les

ouvriers (ses anciens compagnons), avec arrogance, avec despotisme.

Lourd, épais, retors cependant en affaires il n'a qu'un but : l'argent.

Quelques mauvaises langues ont prétendu récemment... mais j'y pense, toute vérité n'est pas bonne à dire.

Il n'a aucune opinion, il sautera aussi bien pour Napoléon III que pour le comte de Chambord, s'il y a de l'argent au milieu du cerceau : saute, marquis.

Détesté des ouvriers; ses collègues eux-mêmes le tiennent en piètre estime. Cynique lorsque son intérêt est en jeu; il a été longtemps le bouc émissaire de son ancien patron qui le dénommait : *Mon juif*. C'est tout dire.

En fait de cœur ? Écoutez. On raconte volontiers qu'il a logé sa propre mère dans une auberge, un jour de visite, en recommandant de donner un lit à cette femme là.

J'en passe, et des plus belles. Au physique : Gros et gras, barbe jaune, figure rubiconde, a une certaine analogie avec un pot à tabac d'où sortirait une pincée de mariyland.

Ali Baba est grotesque et ne pourrait plus se baisser aujourd'hui pour ramasser les pièces de dix sous qu'on lui donnait autrefois pour tenir la bride d'un cheval : il le ferait encore s'il le pouvait.

Trait caractéristique : Il a l'aplomb de se prétendre républicain, et le sang-froid de l'affirmer sans rire.

Sommaires reçus en dehors de la localité

Marseille, du citoyen Leduc, 20 fr.; Paris, Teinturiers dégraisseur, 21 55; Paris, le *Proletaire*, 4e envoi, 148 50; Paris, Chambre syndicale des charbons, 25 fr.; St Denis, Cercle des travailleurs, 22 30; St Denis, Chambre syndicale des polisseurs, 2e section, 24 fr.; Lyon, Cercle des travailleurs républicains, 3e arrondissement, 35 65; Villefranche, envoyé par les vieillards victimes de la dernière grève, 14 fr.; Saint-Etienne, Cercle de l'émancipation, 50 45.

Les correspondances et listes de souscriptions doivent être adressées au citoyen Michaud, trésorier, rue de la Barge, 48, Roanne.

FAVIER

Hier, nous avons annoncé la mort du citoyen Favier, c'est une des plus pures figures de la démocratie radicale lyonnaise qui disparaît. Il s'est éteint hier matin dans les bras de sa fille et de son épouse aimées, de celles qui lui aidèrent si longtemps à supporter l'amertume d'une vie politique des plus tourmentées.

C'est dans un modeste logement de la côte des Carmélites, qu'est mort cet homme de bien, ce fervent démocrate à qui le département du Rhône doit en partie sa rénovation politique. Quand beaucoup d'hommes à qui il avait servi de marchepied sont aux faites du pouvoir et paraissent oublier leur origine et leurs mandats, pour ne songer qu'à occuper des positions brillantes et à s'enrichir, Favier meurt pauvre et délaissé.

Republicain de naissance, Favier, encore jeune, c'était en 1834, obtint ses premiers succès dans plusieurs réunions politiques, dans lesquelles il fut le premier à proclamer cette devise devenue le mot de ralliement de l'ouvrier : « *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant.* »

En 1848, Favier donna les gages de son patriotisme; il lutta d'énergie avec les citoyens Commissaire, Greppo et tant d'autres; quelques barricades s'élevèrent à Lyon; c'était une des plus significatives protestations du prolétariat contre la monarchie, Favier devait s'y trouver, il ne manqua pas à son devoir.

Au Deux-Décembre, qui peut dire à Lyon : « J'ai protesté plus haut et plus énergiquement que Favier ? »

L'empire cependant se fonda; Favier seul, n'ayant pu lutter ouvertement contre la police toute puissante de celui

qui devait déshonorer la France à Sedan, Favier, disons-nous, organisa des associations d'alimentation.

Il fut membre du fameux comité Raspail et prit la plus grande part aux élections, il devint l'ami intime de ce vétéran de la démocratie, qui, en plusieurs circonstances fit trembler Napoléon III sur ce qu'il jugeait convenable d'appeler son trône impérial.

Il fut élu, à l'unanimité, vice-président des Sociétés d'instruction libre et laïque.

1870 arriva; le plébiscite du 8 Mai fut à l'ordre du jour; Lyon fit son devoir : Un « Non » énergique protesta contre les agissements impériaux; inutile de rappeler ici la grande part qu'y prit celui qu'on appelait déjà « l'ami et le soutien de la cause populaire. »

A la débâcle, personne ne fut jugé plus digne que Favier de représenter la République, il fut nommé membre du comité de salut public, membre du comité de la défense nationale et chacun se rappelle ici la part brillante que s'y fit le citoyen Favier dont le patriotisme n'avait plus, du reste, à faire ses preuves.

Le 8 février 1871, Favier présida les séances du comité du petit collège. Il organisa enfin le Comité de la rue Grôlée, Comité devenu si célèbre depuis et qui imposa ses volontés, volontés sages et prudentes et constamment cotées au premier coin de la démocratie.

Sa place y était marquée, il en fut élu président à l'unanimité.

Favier fut depuis conseiller d'arrondissement et président du conseil jusqu'en 1877, époque à laquelle il rentra dans la vie privée.

Favier était un simple ouvrier relieur, il avait beaucoup étudié, beaucoup approfondi toutes les questions ouvrières; il savait les misères de l'ouvrier, ses luttes contre la faim, il était l'honneur de l'émancipation ouvrière.

Favier était ce qu'on peut appeler un homme d'action, un républicain de principes; aussi meurt-il pauvre tandis que tant de républicains en jupon, qui s'abritaient derrière lui pendant les périodes critiques, occupent aujourd'hui des places largement rétribuées.

Le citoyen Favier n'est plus, mais son exemple nous reste, exemple de toute une vie de dévouement et de luttes pour le triomphe du grand parti des travailleurs.

Nous nous consolons du délaissement dont il est l'objet de la part des bourgeois de la veille qui sont devenus, grâce à lui, les heureux du jour, en songeant que le peuple, lui, se souvient des services rendus par l'ancien président de la rue Grôlée.

Et que c'est en masse compacte qu'il assistera à ses funérailles, qui auront lieu dimanche, à 1 heure 3/4.

Incident à la Faculté de Médecine

La Faculté de médecine de notre ville a été, hier, le théâtre d'un incident regrettable.

M. Cazeneuve, préposé au cours de chimie à la faculté mixte de médecine et de pharmacie, avait ouvert son cours mercredi, 15 courant.

A la suite des discussions soulevées par la question de l'internat en pharmacie, il a cru devoir faire son cours exclusivement pour les étudiants en pharmacie; il a établi un parallèle blessant pour les étudiants en médecine et surtout pour Messieurs les internes. Ces derniers ont été de sa part l'objet de paroles amères; aussi ont-ils décidé de demander des explications à M. Cazeneuve ou, à son défaut, à M. le doyen.

M. Cazeneuve, reconnaissant ses torts, a sorti d'une réunion de la Faculté, s'est rendu d'abord à l'internat, où il a essayé de s'excuser et ensuite au cercle des étudiants où on l'a reçu avec indifférence.

C'est à la suite de ces faits que les étudiants en médecine se sont réunis à la Faculté pour faire, au cours de M.

Cazeneuve, une manifestation énergique. Mais le professeur avait en soin de suspendre son cours, sachant probablement ce qui devait se passer. On a décidé alors de s'adresser au doyen; M. Lortet était absent, et M. Lacassagne, un de ses assesseurs, a bien voulu prendre la parole, au nom du doyen, pour calmer l'animation.

A ce moment, beaucoup d'étudiants en pharmacie, excités par les paroles vives et imprudentes de M. Cazeneuve, ont voulu faire une contre-manifestation. Il en est résulté des faits qui auraient pu avoir de fâcheuses conséquences.

L'arrivée de M. le doyen a mis fin aux protestations. Les étudiants en médecine lui ont envoyé une délégation et, après quelques pourparlers, M. Lortet est venu déclarer en son nom, ne pouvant faire au nom de la Faculté entière, qu'il donnerait satisfaction aux étudiants en médecine. Sur ces promesses, ceux-ci se sont retirés avec calme et, dans une réunion, ont décidé d'adresser une protestation à M. le Recteur.

Nous espérons que ces faits ne se renouveleront pas et qu'une juste satisfaction sera donnée aux réclamations de MM. les étudiants.

GRÈVES DE MOIRANS

Sous cette rubrique : « La vérité sur les grèves de Moirans », le *Republicain de l'Ère* publie un long article qui contient une série de faits complètement erronés, et que nous sommes priés de vouloir bien rectifier.

La première grève a éclaté le 15 mars, à deux heures, dans les circonstances suivantes : Une affiche venait d'être apposée. Le propriétaire de la fabrique, M^{me} veuve Bouvard, exigeait qu'à l'avenir les ouvrières se rendissent à l'usine dès cinq heures du matin et supprimât la demi-heure de repos qu'elles prenaient à quatre heures, ce qui constituait une augmentation de durée de travail de une heure et demie.

Aussitôt cette affiche connue, plusieurs ouvrières se rendirent auprès du directeur de la fabrique : elles réclamaient l'ouverture de l'usine à 6 heures, une augmentation de 2 centimes sur tous les articles, la révision du règlement (règlement qui, s'il était suivi à la lettre, ferait que la prison et le bagne pourraient être comparés au séjour de ces fabriques).

Le leur fut répondu ironiquement : « Quelles demandes! la lune. » La sortie eut lieu immédiatement; les 400 ouvrières se rendirent à la maison commune, et là, en présence du maire, s'engagèrent toutes leur adhésion à la grève.

Dans l'autre grève, concernant l'usine Martin, tout s'est passé absolument de même, sauf que les ouvrières eurent à subir, de la part de ce dernier, de véritables injures. Il est donc faux de dire « qu'aucune réclamation ne lui fut formulée ».

Voyons aussi ce qu'il faut penser de cette grève, comme le dit le correspondant du *Republicain de l'Ère*, dont le nom est facile à deviner. Il prétend que « la situation est fâcheuse, les prix sont en décaissement depuis un an ».

Or, si la situation est fâcheuse c'est pour les pauvres ouvriers et non pour ces deux malheureux fabricants, qu'on en juge :

Depuis un an, les affaires vont si mal pour eux, que M. Martin vient d'acquiescer, sur le territoire de Moirans, une seconde chute d'eau et une propriété qu'il a payée 120,000 francs; il exécute en ce moment une centaine de mille francs de travaux, et lui qui, il y a 12 ans, ne possédait que 25,000 francs à peine est propriétaire d'une usine d'une valeur d'environ un million.

Depuis un an, les affaires vont si mal pour M^{me} veuve Bouvard, qu'elle vient également d'acquiescer, en face de son usine, une deuxième chute d'eau et une propriété qui lui coûte 70,000 fr., sans les frais, et que son mari, M. Bouvard, simple ouvrier sans capital, a réussi à

lui laisser une usine qu'on peut évaluer à environ douze cent mille francs.

Tout cela se passe de commentaires. D'autre part, il est faux de dire que, dans les fabriques de Voiron, les conditions de travail sont les mêmes; c'est pour arriver aux mêmes prix et mêmes heures de travail adoptés dans les usines de cette localité que la grève se fait.

Nous prenons acte de ce qu'il est reconnu « que les revendications se sont produites dans les meilleurs termes et que l'ordre n'a pas été troublé un seul instant ».

Tous les ouvriers tisseurs et tisseuses en soie travaillant ou ayant travaillé dans les fabriques de Moirans sont instamment priés de se rendre dimanche, à deux heures de l'après-midi, à la maison commune de Moirans, ancienne salle d'asile, à l'effet d'adopter les statuts et règlements nécessaires pour la formation d'une chambre syndicale dont les membres nommés à l'élection seront chargés de défendre les intérêts de la corporation.

Pour les délégués provisoires : Paul BONVALLET, président; Pauline FAITE, trésorière; Louise GIRAUD, secrétaire.

Grève des Ouvriers Cordiers

La grève continue. Tous les ouvriers restent fermes et résolus dans leurs justes et légitimes revendications. Nos patrons gardent le silence le plus complet. Nous sommes certains qu'ils adopteront notre tarif, d'après les discussions que nous avons eues avec eux, mais ils ne veulent pas s'engager par leurs signatures; c'est-à-dire que nous devons avoir toute confiance dans leurs déclarations.

Dans la réunion qu'ils ont tenue à la brasserie Jobert, place Saint-Louis, à la Guillotière, ils se sont coalisés pour résister à notre juste demande. Une proposition leur a été faite par un des leur de payer notre journée 4 fr. 25 au lieu de 4 fr. 50 et nous accorder l'heure de diminution; ils n'ont rien voulu savoir. En outre, ils ont résolu qu'aucun membre de la commission exécutive ne travaillera dans leurs chantiers; mais ils ont oublié que deux membres, sur les neuf, travaillent dans la maison Silvan, avenue de Saxe, 70, qui a adopté notre règlement.

Cette réunion avait lieu lundi dernier, 13 mars, à 4 h. du soir. Durant cette attitude, toute la corporation a déclaré la grève mercredi 15, au soir.

Nous maintenons énergiquement notre demande : le maintien actuel de notre journée comme salaire, mais la diminution d'une heure, soit 40 heures de travail par jour; l'heure payée 45 centimes, et les heures en plus 50 centimes. Nous restons en dessous des ouvriers cordiers de Paris et de Marseille, qui ont 50 et 60 centimes à l'heure.

La Commission exécutive.

Toute la corporation est convoquée pour dimanche à 2 heures, au siège de la Chambre syndicale, grande rue de la Guillotière, n° 133.

Le montant des listes de souscription et les correspondances doivent être adressées au citoyen Bourdon, au siège de la chambre syndicale.

MORT MYSTÉRIEUSE

Nous sommes en mesure de compléter, aujourd'hui, les renseignements que seuls, dans la presse, nous avons donné sur cette affaire.

Ces renseignements étaient d'une rigoureuse exactitude.

Augustin P..., vieillard de cinquante-neuf ans, occupait, au premier étage d'une maison sise à l'angle de la rue des Mouches, du chemin de Rochechard et de la montée de la Vierge, une chambre des plus modestes.

Dans la soirée de mercredi, vers 7 heures, un de ses amis, qui habite une petite commune de la Haute-Loire, vint lui rendre visite.

Il se fit indiquer sa demeure, qu'il ne connaissait pas, et, trouvant sa porte ouverte, entra sans frapper.

P... vêtus seulement de son caleçon et de sa chemise était couché sur son lit. L'ayant appelé à plusieurs reprises et

voyant qu'il n'obtenait pas de réponse comprit qu'un malheur était arrivé et courut aussitôt prévenir les voisins.

On monta avec de la lumière et l'on s'empressa autour de P... qui ne donnait plus aucun signe de vie.

Soins inutiles! P... avait cessé de vivre et la mort remontait déjà à quatre heures environ.

Ce décès subit, connu bientôt des habitants du quartier, provoqua chez tous une profonde surprise.

Une jeune fille, Mlle Pauline E., dont les parents occupent une habitation voisine, avait remarqué, une heure auparavant, un homme de mauvaise mine accompagné d'une femme qui portait sous son bras un panier ayant appartenu au défunt et tous deux, après avoir jeté un rapide coup d'oeil sur la voisine, avaient profité d'un moment où ils ne se croyant pas vus, pour dévaler à toutes jambes.

Cette circonstance rapportée par le témoin, fit naître des soupçons et une voisine courut informer de ces faits, M. Leroy, commissaire de police du quartier de Vaise, qui se rendit aussitôt sur les lieux et procéda, ainsi que nous l'avons dit hier, à une première enquête.

Cette enquête a établi que P...; célibataire, dont la réputation était des meilleures, sous le rapport de la probité et de la loyauté, entretenait des relations avec des femmes de mœurs plus que légères.

La veille même de sa mort, il avait été vu en compagnie d'une fille Marie P..., et d'un individu qui ne sont autres que ceux dont nous avons parlé plus haut.

Chose singulière, cette fille aurait été, il y a un an environ, condamnée pour vol d'une somme de 240 francs, à son préjudice et sur une plainte déposée par lui.

L'enquête a encore établi qu'un coffre, renfermé dans une malle avait été fracturé.

P..., sans être riche, jouissait d'une modeste aisance. Il devait avoir en sa possession, au moment de sa mort, une certaine somme d'argent.

La perquisition faite à son domicile n'a amené la découverte d'aucune somme.

Vers 5 heures et demie, le corps a été enlevé et transporté à la morgue pour être soumis à l'autopsie.

Nous dirons demain le résultat de cet examen médical.

La police recherche activement les deux personnages dont nous avons parlé, et nous espérons que grâce à leurs signalements qui ont été donnés, ils ne tarderont pas à tomber entre les mains de la justice.

THÉÂTRES

LE TRIBUT DE ZAMORA

Hier, enfin, au lieu au Grand-Théâtre la première représentation du *Tribut de Zamora*.

La salle était bondée et sensiblement houleuse; on sentait qu'il y avait là une partie du public disposé à souligner le moindre accroc et à jurer l'ouvrier et les interprètes avec la plus grande sévérité.

Malgré cela, ce que nous avions prévu est arrivé, le *Tribut de Zamora* a été grandement applaudi et nous pouvons déclarer que c'est un franc succès.

L'heure avancée ne nous permet pas aujourd'hui de nous étendre longuement sur les merveilles de l'œuvre de Gounod, tant au point de vue musical qu'au point de vue scénique. Nous nous contenterons de déclarer qu'elle fera bien vite oublier le *Prophète* dont le succès paraissait inépuisable.

Le troisième acte surtout est une véritable perle; le ballet est des plus brillants et ne le cède en rien, pour la magnificence à ceux d'*Arda* et de *Faust*.

Le duo final de cet acte, chanté par Mmes Baux et Finken, a soulevé l'enthousiasme de toute la salle. On a applaudi sans réserve et rappelé à deux reprises notre excellent falcon.

Mlle Finken, jusqu'à ce jour détestable, a été supportable hier.

M. Seguin est un artiste consciencieux; jusqu'à ce jour nous n'avons eu qu'à lui adresser des éloges, aujourd'hui nous nous voyons obligés de faire des restrictions.

Sa voix n'est pas dure, se prête fort peu aux nuances du rôle de Ben-Said.

REVUE LYONNAISE

Feuilleton

LES DEUX MÈRES

PAR

Emile RICHEBOURG

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

(Suite.)

Gabrielle s'était dit que la femme qu'elle connaissait sous le nom de Félicie Trélat, étant venue la chercher avenue de Clichy, c'était dans ce quartier des Batignolles, plutôt que dans aucun autre quartier de Paris ou des communes *extra muros*, qu'elle pouvait avoir quelque chance de la rencontrer.

La jeune fille savait à quel point sa figure était changée et qu'il était à peu près impossible qu'on la reconnût. En effet, elle pouvait affronter sans crainte même les regards de ses anciennes amies.

La première fois qu'elle s'était vue dans une glace après sa guérison, elle avait laissé échapper un cri de surprise; elle même hésitait à se reconnaître. Alors, un sourire singulier sur les lèvres, elle s'était dit :

— Tant mieux; en voyant ce visage de marbre, ceux qui m'ont connue autrefois ne pourront jamais se douter que je suis Gabrielle Liénard.

Maintenant, avec cette certitude

qu'elle ne pouvait pas être reconnue, elle se sentait moins gênée pour reprendre sa place dans la vie active; elle allait se retrouver dans Paris comme si elle y entrât pour la première fois, arrivant d'un point quelconque de la France. Cela lui donnait une force de plus pour la tâche qu'elle voulait s'imposer. Avec une liberté plus complète, elle allait pouvoir aller, venir, entendre, voir, chercher.

Deux heures environ après son départ de l'hospice, c'est-à-dire vers trois heures de l'après-midi, un homme se présenta à la Salpêtrière et demanda à parler au directeur ou à l'économiste.

Voyant que le portier, loin de se montrer empressé, avait l'air, au contraire, de le considérer comme un intrus, l'individu tira une carte de sa poche et la plaça sous les yeux du cerbère.

Celui-ci changea aussitôt d'attitude; il s'inclina avec une certaine déférence et ouvrit au visiteur la porte d'un vaste parloir. Ensuite il fit prévenir le directeur qu'un inspecteur désirait lui parler.

Un instant après, ce fonctionnaire de l'Assistance publique descendit au parloir où l'homme l'attendait.

— Monsieur, lui dit le visiteur, on a dû vous prévenir que j'étais agent de la police de sûreté; je me nomme Morlot.

— Vous êtes envoyé par la préfecture de police ?

— Non, monsieur.

— Quel est donc l'objet de votre visite ?

Il s'agit de mademoiselle Gabrielle Liénard.

— Ah !

— J'ai appris ce matin qu'elle est guérie de sa folie et qu'elle a été interrogée avant-hier par le juge d'instruction.

— C'est vrai.

— Il faut que je vous dise d'abord, monsieur, que je m'intéresse beaucoup, oui, beaucoup à son sort.

— Tous ceux qui la connaissent éprouvent de la sympathie pour elle.

— Eh bien, monsieur, dès que le jour où je l'ai vue à Asnières entre la vie et la mort, je lui appartiens corps et âme; elle serait ma sœur ou ma fille que je ne lui serais pas plus dévoué. Cela peut vous paraître extraordinaire; mon Dieu, moi-même je ne comprends pas bien pourquoi je suis ainsi. C'est la suite de l'impression que j'ai éprouvée le jour où je l'ai vue à Asnières étendue sans mouvement, presque sans vie sur son lit. Je n'oublierai jamais avec quel frémissement de colère je regardais le berceau vide de son enfant. Ce jour-là, monsieur, j'ai fait un serment, un serment que je tiendrai, à moins que je ne meurs à la peine avant d'avoir réussi. J'ai juré que je découvrirais les misérables qui ont volé l'enfant et que je le livrerais à la justice; j'ai juré en même temps que je retrouverais l'enfant et que je le rendrais à sa mère.

J'ai pris connaissance des renseignements que mademoiselle Gabrielle Liénard a données à M. le juge d'instruction; malheureusement, ils sont vagues et peu importants; toutefois, avec ceux qu'elle-même pourra me fournir encore, j'espère découvrir un bon piste.

Maintenant, monsieur, voyez ce que je viens vous demander : Quel jour mademoiselle Gabrielle Liénard sortira-t-elle de la Salpêtrière ?

— Elle est sortie aujourd'hui même.

— Quoi ! elle n'est plus là ! s'écria Morlot avec stupeur.

— Depuis deux heures.

— Ah ! je suis désolé... Mais on sait où elle est allée ?

— Je suis certain qu'elle ne l'a dit à personne; du reste, en quittant l'hospice, elle l'ignorait probablement elle-même.

Pour cela, rien ne me coûtera; je saurais tout : mon petit oiseau, ma posi-

tion, mon repos, même ma vie si c'est nécessaire. Depuis dix-huit mois, j'ai déjà fouillé Paris deux fois dans ses coins les plus secrets; je vais recommencer. Rien ne m'arrêtera, rien ne pourra me décourager.

Si mes recherches à Paris n'ont aucun résultat, j'irai plus loin. Oh ! j'ai de la volonté, je suis tenace; j'ai dit que je trouverais, je trouverai !

— Peut-être est-elle partie pour Orléans ?

— Je ne le suppose pas. Elle a déclaré au juge d'instruction et à moi-même qu'elle ne retournerait jamais chez son père.

— Que va-t-elle faire, la malheureuse enfant, que va-t-elle devenir ?

— Ainsi, je suis arrivé deux heures trop tard.

J'aurais pu être ici à midi; mais je voulais consulter ma femme. Nous n'avons pas d'enfant; sans être riches, nous jouissons d'une petite aisance; notre intention était de prendre mademoiselle Gabrielle Liénard avec nous, en augmentant notre logement notre logement d'une petite chambre pour elle.

— L'intention était excellente, et je regrette vivement...

— Où la chercher, maintenant, où la trouver ? dit elle est partie ainsi, sans avoir peur de la misère qui l'attend !

M. Salomon a un rôle entièrement sacrifié. En terminant, nous sommes heureux de féliciter M. Lamy du talent avec lequel il a su régler le ballet du troisième acte et Mme Lamy du grand succès qu'elle a obtenu.

PANORAMAS POPULAIRES
C'est aujourd'hui qu'a lieu sur le cours du Midi, à Perrache, l'ouverture du théâtre des panoramas populaires. On prédit le plus grand succès à ce nouvel établissement. Nous en reparlerons dès demain.

SPECTACLES DU 18 MARS 1882
Grand-Théâtre
Relâche.
Théâtre des Célestins
7 h. 1/2. — La Grammaire.
Les Petits oiseaux.
Les Deux timides.
Alcazar (Rue de Séze)
Ce soir à 11 heures, quatrième grand bal Lamotte. Orchestre de 120 exécutants avec symphonie fantaisie et chœurs. Répertoire inédit.
Demain dimanche, soirée dansante, parée, masquée et travestie.

CHRONIQUE LOCALE

Nous apprenons avec douleur la mort de M^{me} Monceaux, femme du conseiller municipal. Nous espérons que les nombreux amis témoignent leur sympathie à ce républicain éprouvé, en accompagnant à sa dernière demeure cette épouse fidèle qui, jusqu'à son dernier moment, a montré le plus grand courage pendant la longue et douloureuse maladie qui l'a enlevée à sa famille éplorée.

Ses obsèques purement civiles auront lieu dimanche, 19 février, à huit heures trois quarts.
Le convoi partira du domicile de la défunte, cours de Broesses, 90, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Nouvelles militaires
Par décision du 11 mars 1882, les sous-lieutenants de réserve dont les noms suivent, et qui ont accompli dans l'armée active et la réserve le temps de service prescrit par la loi, sont passés dans l'armée territoriale et ont été affectés aux régiments ci-après désignés, savoir :

- 105^e régiment territorial, à Grenoble, M. Bergeret, du 30^e régiment d'infanterie.
- 106^e régiment territorial, à Bourgoin, M. Caillet, du 99^e régiment d'infanterie; M. Demenjon, du 30^e régiment d'infanterie; M. Perrusset, du 26^e régiment d'infanterie.
- 109^e régiment territorial, à Vienne; M. Frécon, du 75^e régiment d'infanterie; M. Cleu, du 75^e régiment d'infanterie.
- 111^e régiment territorial, à Montélimar; M. Morin, du 75^e régiment d'infanterie; M. Dupuis, du 75^e régiment d'infanterie.

Par arrêté de M. le préfet du Rhône, en date du 3 février 1882, et sur la proposition de M. le maire, ont été nommés dans le service de l'Octroi :

- M. Girard, receveur de deuxième classe.
- M. Lebas, receveur de troisième classe.
- M. Mourret, Rochet, receveur de quatrième classe.
- M. Cottaz, vérificateur de première classe.
- M. Fulget, vérificateur de deuxième classe.
- MM. de Petriconi, Horiot, vérificateurs de troisième classe.
- M. Bayet, capitaine de deuxième classe.
- MM. Fischer, Gagnieux, capitaines de troisième classe.
- M. Louet, brigadier de première classe.
- MM. Bayard, Termoz, brigadiers de deuxième classe.
- MM. Guy, Didier, sous-brigadiers de deuxième classe.
- MM. Tissot, Clerc, Simon, Cuny-Ravet, Mazade, Cuzin, Friquet, Monteillet, préposés de première classe.

Par arrêté de M. le maire, en date du 4 février 1882, le garde Moiroux, actuellement employé au cimetière de Loyasse, passe avec le même emploi au cimetière de la Croix-Rouge, par permutation avec le garde Lerrand.

Le maire de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur,
Arrête :
Article premier. — Sont nommés membres du conseil d'administration du bataillon de sapeurs-pompiers de la ville de Lyon pour l'année 1882, savoir :

- MM. Javot, conseiller municipal; Vignat, conseiller municipal; Pitrat, chef de bataillon, commandant; Domenget, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur du service de la Voirie municipale; Hirsch, architecte en chef de la Ville; Viretton, capitaine adjudant-major chargé du matériel; Billion, capitaine, commandant la 4^e compagnie; Gaillard, lieutenant à la première compagnie; Garin, sous-lieutenant à la cinquième compagnie; Dufournel, sergent-major à la troisième compagnie; Haon, sergent à la deuxième compagnie; Venton, caporal à la cinquième compagnie; Bardot, premier sapeur à la sixième compagnie.

M. Brottet, commis-rédacteur à la mairie de Lyon, est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire près dudit conseil.
Art. 2. — Conformément au troisième paragraphe de l'article 4 de l'arrêté ministériel sus-visé, MM. les membres de ce conseil, n'appartenant pas au bataillon, ne siégeront pas lorsque le conseil fonctionnera comme conseil de discipline.
Art. 3. — M. l'adjoint délégué à la police municipale est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise à chacun des membres du conseil d'administration.
Lyon, le 8 février 1882.
Le maire, D^r GAILLETON.

Le concours hippique du Sud-Est aura lieu à Lyon du 30 avril au 7 mai. Les engagements se feront au Crédit lyonnais, le lundi, 24 avril, à 5 heures du soir.

Tous les républicains-socialistes de la 3^e circonscription (Guillotière), sont invités à se réunir ce soir, samedi, à 8 heures précises du soir, chez le citoyen Amblard, rue Sébastien Gryphe, 21. — Urgence.
Pour la Commission, CORNILLON.

Des passants ont trouvé hier matin, sur le pont de la Guillotière, un chapeau en mauvais état dans lequel se trouvait un billet écrit au crayon. Ce billet qui contenait ces simples mots : « Je me suicide faute d'ouvrage » était signé : un vieillard de soixante-dix ans. Une enquête est ouverte.

La nuit dernière, des gardiens de la paix ont arrêté, rue de la République, vers une heure, une femme pauvrement vêtue, dont les allures singulières avaient attiré leur attention. Cette malheureuse, atteinte d'aliénation mentale, n'a pu faire connaître son identité. Elle a été écorchée pour vagabondage en attendant son transport à l'asile de Bron.

M. Guillaume Granger, demeurant rue Ney 56, nous prie d'annoncer qu'il n'a rien de commun avec le nommé Guillaume Granger, écorché sous l'inculpation d'attentat à la pudeur.

Signalons, pour ne pas en perdre l'habitude, trois vols dans la journée d'avant-hier : Dans la matinée, entre 9 et 11 heures, des malfaiteurs se sont introduits, à l'aide de fausses clés, dans le domicile de M. Mazard Antoine, ouvrier menuisier, rue de Créqui, 100, et lui ont soustrait une somme de 150 francs, enfermés dans une floche qui était soigneusement cachée au fond d'un placard.

Mlle Auboussier, lingère, rue de Vauhan, 53, a reçu, dans la même journée, la visite de voleurs qui ont procédé de la même façon, et qui se sont retirés après avoir fait main-basse sur divers objets représentant une valeur de 60 francs environ.

Enfin, dans la soirée, entre 8 et 9 heures, on a volé, à l'étable de M. Bienner, ferblantier-zingueur, cours Lafayette, 21, une pompe de jardin en fonte, avec soupape en cuir, du poids de 20 kilos. Inutile d'ajouter que les auteurs de ces vols audacieux sont et resteront probablement inconnus.

On a transporté à l'Hôtel-Dieu, dans la journée d'hier, le nommé Pierre Vondrière, âgé de 20 ans, demeurant à Saint-Didier au Mont-d'Or. Ce malheureux a eu les deux jambes gravement contusionnées par les roues d'un véhicule qu'il conduisait, avant-hier, sur la route de Saint-Cyr, à Vaise.

Un cheval attelé à une voiture jardinière s'est abattu avant hier matin, vers huit heures, à la hauteur du n^o 2 du cours de Broesses. S'étant relevé brusquement, il a atteint à la jambe, avec son sabot, une femme qui s'était arrêtée sur le théâtre de l'accident. Celle-ci, après avoir été pansée dans la pharmacie la plus voisine, a pu regagner à pied son domicile, la blessure qu'elle a reçue n'offrant aucune gravité.

Une voiture chargée de sacs de blé attelée de deux chevaux a heurté, hier, dans la rue de la Barre, le tramway 49. Le choc a été si violent, que ce véhicule a eu un panneau d'enfoncé et plusieurs vitres de brisées.

Il n'y a eu à déplorer, heureusement, aucun accident de personnes. Lundi soir, à huit heures, un sieur Baillet, menuisier, débarquant à Perrache et était accosté par deux individus, sous le prétexte de le guider dans la ville. L'offre acceptée, on se rendit dans un cabaret voisin pour lier connaissance d'une façon plus intime.

Aux bouteilles succédèrent les petits verres, si bien qu'en sortant notre homme était dans un état voisin de l'ivresse. Tous deux, dans une ruelle du quartier, se jetèrent sur celui qui les avait généreusement abreuvés et lui marquèrent leur reconnaissance en lui volant son porte-monnaie, non sans l'avoir au préalable roué de coups.

Le malheureux a porté plainte au bureau de police. Espérons que les malfaiteurs, dont il a pu donner le signalement, n'échapperont pas à la juste punition de leur méfait.

Cours de Broesses, un officier supérieur, M. de B..., a été désarçonné par sa monture. Relevé dans un pitoyable état, ce militaire a dû être reconduit à son domicile sur une litière. On craint que cette chute n'ait des suites fâcheuses.

Société de Géographie
Transit international. — Première conférence. — Dimanche, 19 mars, à une heure, salle des réunions industrielles, Palais du Commerce, M. le docteur E. Combet, exposera le projet du canal de Rhône à Marseille en suivant le littoral de la Méditerranée. M. H. Peut, prendra la parole au sujet du canal Saint-Louis.

Comme il y aura tir au Stand, dimanche 26 mars, on répétera aujourd'hui l'exercice de dimanche dernier. Exercices préparatoires de tir (Ecole du soldat, première partie, chapitre II, art. 3, 4, 5). On suivra la progression déjà indiquée.

Bal des Charpentiers
La commission exécutive convoque tous les membres de la corporation faisant partie de la délégation, s, pue teurtes de listes de souscription, et tous les commissaires pour le bal, à une réunion privée qui aura lieu samedi prochain, 18 courant, à 8 heures précises du soir, chez M. Fichet, angle de la rue Chaponay et de la rue Moncey, 54.

ORDRE DU JOUR
Tout porteur de liste est prié de rendre compte de sa feuille de souscription. Chaque commissaire est invité d'urgence à se rendre à cette réunion pour l'organisation qu'il se rend responsable.
La Commission, FERRARD, MONY, J. GONTARD.

Banquet commémoratif du 18 Mars
Dimanche, 19 mars, à une heure, salle Ricottier, boulevard de la Croix-Rouge, 143. On trouvera des cartes chez les citoyens : Ramos, rue du Bon-Pasteur, 4, au 2^e; Deville, Grande-Rue de Cuire, 20.

Banque de Lyon et de la Loire
Les délégués des créanciers ont l'honneur de porter à la connaissance de MM. les créanciers la communication ci-après :
• Aux termes du projet du Concordat, les créanciers de la Banque de Lyon et de la Loire recevront le remboursement de leurs créances, dans les conditions suivantes :
1^o En argent payé immédiatement après la clôture du Concordat, 0/0..... 32
2^o En argent dont le paiement est garanti dans l'année, 0/0..... 40
3^o Soit espèces, 0/0..... 42
4^o En actions de 500 fr. entièrement libérées et au porteur, de la nouvelle Société, qui seront délivrées au jour de la clôture du Concordat, 0/0..... 42
• Soit espèces et titres, 0/0..... 84
Le surplus qui est de 16 0/0 restera à payer au fur et à mesure des rentrées éventuelles de la liquidation, et est gagé par les sommes à recouvrer sur les débiteurs divers, par les diminutions éventuelles du passif, et en sus, par une garantie donnée par la nouvelle Société, jusqu'à concurrence de 750,000 francs en cas d'insuffisance des sommes recouvrées. La Commission siège tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, afin de recevoir les adhésions de MM. les créanciers au projet de Concordat et de leur fournir toutes les explications désirables.

BOURSE DE PARIS

Du 17 mars 1882

3 0/0 Franc.	83 12	Union génér.	...
3 0/0 Amort.	84 47	Crédit de Fr.	...
3 0/0 Id. n.	...	Foncier Lyon.	...
5 0/0 Franc.	116 52	Banque ott.	748
5 0/0 Italien.	88	Banq. autric.	537
3 0/0 Esp. ex.	...	Banq. hongr.	...
5 0/0 Turc.	...	Autrichien.	645
6 0/0 Egypt.	333	Lombard.	247
B. de France	5140	Saragosse.	533
Creditfoncier	4515	Nord d'Esp.	625
Crédit mobil.	618	Suez.	2495
Crédit lyonn.	790	Paris-L.M.	4735
Mobilier esp.	632	Consolidés.	401 1/4

BOURSE DE LYON

Du 17 mars 1882

3 0/0 Franc.	83 12	Suez.	...
3 0/0 Amort.	84 40	Fonciers lyo.	...
3 0/0 1881 an.	...	Ville de Lyon	91
5 0/0 Franc.	116 52	Ville de Paris	702
5 0/0 Italien.	88	Ville de Paris	393 50
3 0/0 Esp. ex.	...	Rhône-et-L.	570
5 0/0 Turc.	...	Croix-Rouge.	...
6 0/0 Egypt.	333	Domb. S.-E.	365
B. de France	5140	Gaz de Lyon.	1245
Créditfoncier	4515	Union génér.	...
Crédit mobil.	618	B. Lyon-Loire	...
Crédit lyonn.	790	Mobili. esp.	630
Mobilier esp.	632	L'Horme.	1685
		Pays autrich.	555
		Adier. Marin.	...
		Mines Loire.	225
		P.-L.-M.	...
		Montmartre	925
		Chemins aut.	642 50
		St-Etienne.	270
		Lombard.	...
		Rive-de-Gier.	67
		Saragosse.	...
		Roche-Firm.	...
		Nord d'Esp.	625
		Abattoirs	...

CONDITION DES SOIES DE LYON

Bulletin du 17 mars 1882

NOBRE	SOIES	France	Espagne	Italie	Grèce	Syrie	Inde	Perse	Yémen	Poids.
35 Org.	21	6 18	40 3	2	4	1	4	2	6	6120
43 Tra.	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3139
35 Gré.	6	4	4	4	4	4	4	4	4	2695
12 Div.
9 Bob.
1 Lai.
167	31	718	35	4	2	4	23	12	10	11954

DÉPARTEMENTS

LOIRE

INSPECTION PRIMAIRE
Saint Etienne. — Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 14 mars 1882, M. Porcher, inspecteur primaire à Saint-Claude, est nommé en même qualité à Saint-Etienne (2^e circonscription), en remplacement de M. Lelou, maintenu à Roanne.

Cette semaine, le tribunal de notre chef-lieu judiciaire a fait notifier aux jurés nommés pour l'expiration des immeubles qui bordent le Puran, entre le Palais-des-Arts et la caserne d'infanterie, où il va être ouvert, leur convocation pour le 27 mars prochain.
Cette nuit vers une heure du matin, le nommé Jean-Marie Decite, âgé de 35 ans, veuveur, demeurant rue Saint-Barbe, 23, a été trouvé pendu dans l'escalier de la maison de la rue Saint-Ennemond, portant le n^o 43.

Au lieu de se hâter de couper la corde, on se tort d'attendre l'arrivée de la police, mais malgré l'empressement que mit à courir sur les lieux l'agent de service au bureau du 4^e arrondissement et à détacher le pendu, qui donnait encore signe de vie, celui-ci n'a pas tardé à rendre le dernier soupir, à l'hôpital, où il avait été transporté.
Décrite avait la réputation d'un homme paresseux, ivrogne et brutal; il rouait de coups la malheureuse femme, et il y a deux mois celle-ci avait dû se séparer de lui. On suppose qu'il a été poussé au suicide par les remords.

Antoine-Walter-Léonard Lecrenier, âgé de seize ans, né à Liège (Belgique), ouvrier armurier, sans domicile, a été arrêté pour un vol à la tire, commis à la halle du cours Saint-André.
Il avait soustrait à Mme Carteron, tailleur, demeurant rue Jacquard, 34, un portemonnaie renfermant la somme de 60 fr. Ce portemonnaie a été trouvé en sa possession, mais il ne contenait déjà plus que 42 fr. 65, qui ont été restitués à Mme Carteron.

COUR D'ASSISES DE LA LOIRE
Audience du mercredi 16 mars
Pierre Bertholon, âgé de 41 ans, cloutier, demeurant à la Terrasse-en-Doizien était accusé d'avoir, en 1881, à Doizien, commis des attentats à la pudeur sans violence, sur un jeune garçon de 14 ans.
Après l'interrogatoire de l'accusé, M. le président a procédé à l'audition des témoins tant à charge qu'à décharge.
M. Brocard, substitut, a soutenu l'accusation.
M. Poitier, avocat, a présenté la défense. Le jury ayant rendu en faveur de l'accusé un verdict de non-culpabilité, la Cour a déclaré que Bertholon était acquitté et a ordonné qu'il serait mis sur-le-champ en liberté.

VOL COMMIS A L'AIDE DE VIOLENCE
Accusés. — Jehu Pierre-Louis Dufrene, âgé de 19 ans, ouvrier mineur, sans domicile fixe; Philippe-Auguste Froment, âgé de 21 ans, ouvrier mineur, demeurant à Saint-Etienne.
Ils sont accusés d'avoir, le 19 janvier 1882, vers 6 heures du soir, en rue de la Bourse, assailli Mlle Broille, et pendant que l'un des accusés lui tenait le bras, l'autre lui enlevait son portemonnaie avec une telle violence que la poche en fut déchirée.
Le verdict du jury étant affirmatif sur les questions posées, la Cour a condamné Dufrene et Froment chacun à 4 ans d'emprisonnement.

Les citoyens du canton Nord-Est, faisant partie de la société du Denier Electoral, qui n'aurait pas reçu de lettres de convocation sont priés de se rendre à la réunion générale cantonale le samedi 18 mars, à 8 heures du soir, au Cercle du Réveil social, grande rue du Soleil, 37, maison Ma gaud.
ORDRE DU JOUR :
1^o Nomination définitive du bureau du Denier Electoral. — 2^o Nomination d'une commission de contrôle. — 3^o Versement des cotisations en retard. — 4. Questions diverses.
Le secrétaire, LOUIS SOMMET.

Chambre syndicale des mineurs de la Loire. — La Chambre syndicale des mineurs de la Loire invite tous les mineurs à une réunion privée qui aura lieu dimanche 19 courant, à 9 heures et 1/2 du matin, à Monthieu, au café Gay.
ORDRE DE JOUR
1. Caisse de secours et de retraites.
2. Réduction de la durée de la journée à 8 heures.
3. Admission des délégués-mineurs pour assister les gardes mines aux accidents.
Le secrétaire, M. RONDET.

Chambre syndicale des chefs d'atelier rubaniers. — Les adhérents sont invités à assister à la réunion de série qui aura lieu le samedi, 19 courant, à 7 heures et demie du soir, dans leur local habituel.
Ordre du jour : 1^o Rapport de l'administration; 2^o inventaire de la maison des fournitures; 3^o pétition de l'industrie stéphanoise pour la reprise des négociations des traités de commerce avec l'Angleterre.

La chambre syndicale des ouvriers passementiers et tisseurs réunis invite les membres de ses corporations à assister à l'assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu dimanche 19 mars, à 8 heures du matin, au cercle des tisseurs, place Morengo, 4, à l'entresol.
Ordre du jour : Révision des statuts.

Fours. — Un jeune homme de 20 ans, le sieur Jean-Louis Gourbière qui, depuis quelque temps, donnait des signes d'aliénation mentale, a été trouvé pendu à un chevreuil dans son grenier.
Gourbière habitait la hameau de Montmain, commune de Saint-Barthélemy-Lestra.

Il y a quelques jours déjà, il avait essayé de mettre à exécution son fatal dessein.
Rive-de-Gier. — Les ouvriers charpentiers, menuisiers, maçons, plâtriers, cimentiers, couvresseurs, tailleurs de pierre, serruriers, ferblantiers, sont priés de se rendre à la réunion qui aura lieu le samedi 18 mars, à sept heures et demie du soir, rue Vieilles-Verrières, maison Desgrange.
Ordre du jour. — Formation d'une chambre syndicale.

La commission d'initiative : DUPRE, menuisier; ZERMANN, charpentier; FROSTOULET, plâtrier.
CONCERT
Saint-Chamond. — Dimanche 19 mars, à sept heures et demie du soir, salle de la Halle, aura lieu un concert donné par la Société Philharmonique de notre ville, sous la direction de M. Léon Magnier, avec le concours de la Société de Symphonie, sous la direction de M. Lefebvre, de M. Paul Michel, de Saint-Etienne, et de MM. A. P. G., D., B., et D... de la Société Philharmonique.
Le piano sera tenu par M. Paul Michel. Nous publierons le programme de ce concert.

ISÈRE
OUVRIERS GALOCHERS
Grenoble. — La chambre syndicale des ouvriers galochers de Grenoble invite toute la corporation à une réunion qui aura lieu dimanche, 19 mars, à 10 heures du matin, au siège social, café Masson, avenue de la Gare.
ORDRE DU JOUR :
Payement des cotisations; prendre connaissance du rapport de la commission.
LES AMIS DU PROGRÈS
Une société chorale et de retraite ayant pour titre : les Amis du Progrès, vient d'être fondée à Grenoble (cours Berriat). Cette société a été autorisée et ses statuts ont été approuvés par M. le Préfet de l'Isère, en date du 28 février dernier.

A sa première assemblée du 13 de ce mois, son bureau a été ainsi composé : Président, M. Godel; vice-président, M. Petit-Pas; trésorier, M. Beneton; secrétaire, M. Rodet.
Pour les adhésions, s'adresser à M. Buisson, limonadier, angle des cours Berriat et St André.
BREVET SUPÉRIEUR
La semaine dernière ont eu lieu les examens du brevet supérieur pour les jeunes filles.
Présentées, 9, reçues 6. Mlles Mathilde de Bourmet, Marie Guillot-Vigne (bien), Antoinette Jockey, Pauline Mayer, Anne Micaud et Anne Rollet (langue anglaise).

BREVET ÉLÉMENTAIRE
La semaine dernière ont eu lieu également, les examens pour le brevet élémentaire.
198 jeunes filles s'étaient présentées; 84 ont été reçues.
NOMINATIONS
Par décision du 14 mars, sont nommés receveurs d'enregistrement :
A Voiron, M. Masson, receveur à Morestel;
A Morestel, M. Vuillermoz, receveur à Maiche (Doubs).

GRÈVE DES MAÇONS
Tailleurs de pierre, 25 30.
Les menuisiers, 49 50.
La chambre syndicale invite leurs dépositaires de liste d'en verser le montant au bureau d'embauche, restaurant Bard, place de Gordes.
Le Secrétaire, M. JACQUIER.

Vienne. — Dans sa séance du 13 mars le conseil municipal a arrêté la liste des trois candidats à présenter pour l'emploi vacant de receveur municipal.
Un traitement fixe de 4 000 fr., révisable tous les cinq ans, est affecté à cet emploi. Le cautionnement exigible est de 30 à 35 mille francs ont été désignés, dans l'ordre suivant : MM. Buthion, Chanal et Puzin.
M. Buthion, arrivant en première ligne, sera très probablement choisi par le ministre, qui désigne, en dernier ressort celui des trois candidats présentés par le conseil municipal qui doit occuper l'emploi de receveur.

ROMANS. — On nous annonce pour samedi, 18 mars, une représentation extraordinaire au théâtre de Romans, au bénéfice de M. et Mme Richard. Par autorisation spéciale de l'auteur et pour la première fois à Romans, l'opéra joué le Petit Jacques, grand drame en 5 actes et 7 tableaux.

HAUTE-LOIRE
Le Puy. — M. Gerbier, négociant en vins, a eu la jambe cassée par une roue de sa voiture, au moment où il sortait à pied de sa propriété. La roue est montée sur une grosse pierre fixée à l'angle du portail; M. Gerbier se trouvait de ce côté; la roue en retombant, lui a brisé la jambe.

ARDECHE
EXAMEN POUR LES BOURSES DE LYCÉES ET COLLÈGES
La commission chargée, dans le département de l'Ardeche, d'examiner les candidats aux bourses des lycées et collèges, se réunira pour la 1^{re} session de 1882, le mardi 4 avril prochain, à 8 heures du matin, dans une des salles de la préfecture.
LES TRAVAILLEURS RÉUNIS
La Société de secours mutuels, à Privas, qui compte déjà plus de 200 membres, a nommé, à l'unanimité, pour président honoraire, M. Fougère, maire des Ollières et conseiller général de Privas. Les membres de cette société ne pouvaient faire meilleur choix.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PRIVAS
Privas. — Le sieur Bauthéac, ancien moulinier à Privas et dont nous avons annoncé l'arrestation, a comparu hier devant le tribunal correctionnel de Privas. Plusieurs témoins ont été entendus. Bauthéac, déclaré coupable d'abus de confiance, a été condamné à un an et un jour de prison, à 25 fr. d'amende et aux frais.

Tribune publique

Monsieur le Rédacteur en chef, Nous vous prions de bien vouloir publier la lettre suivante, qui intéresse un de nos amis politiques. Dans cet espoir, recevez nos remerciements anti-ipsés.
E. CHAUMAT, J. BEAU.
Lyon, 17 mars 1882.

« Cher citoyen Berthet, « Vous étant cru visé par un article publié dans le journal l'Ancien Guignol (numéro du 11 écoulé), vous vous avez chargés d'en rechercher l'auteur, dans le but d'obtenir une rétractation ou une réparation. « Voici le résultat de nos démarches : « A l'adresse indiquée sur le journal nous avons rencontré M. Vernay, qui a bien voulu nous faciliter un rendez-vous avec le gérant. « Le lendemain lundi, nous avons eu une entrevue avec M. Desayre, gérant du journal, lequel nous a déclaré ne pas être l'auteur de l'article et ne pas connaître cet auteur. « Il a ajouté que, peut être nous pourrions obtenir de plus amples renseignements auprès de M. Crote, rédacteur en chef, habitant actuellement, 21, rue Dela porte, maison Allort. « Nous avons immédiatement écrit à l'adresse indiquée, en ayant soin de recommander la lettre. Aujourd'hui, après quatre jours écoulés, aucune réponse ne nous est parvenue. « Nous considérons ce silence comme une fin de non recevoir, et devant l'impossibilité d'obtenir la satisfaction que vous demandiez, nous jugeons notre mission terminée. « Regrettant que nos démarches n'aient pu aboutir à nous faire connaître votre nom, nous vous renouvelons l'assurance de notre vieille amitié. « E. CHAUMAT, J. BEAU. »

ENTERREMENTS CIVILS
Demain dimanche 19 courant, à 1 h. 3/4 auront lieu les funérailles de
Antoine FAVER
Action membre du Comité du Salut Public, ex-président et fondateur du Comité central de la rue Gréville, et ex-président du conseil d'arrondissement.
Le convoi partira du domicile mortuaire, Côte des Carmélites, 33, pour se rendre directement au cimetière de Loyasse.

BULLETIN OUVRIER

Chambre syndicale des tisseurs. — L'administration a fait parvenir à tous les présidents de série, la circulaire administrative annuelle 1881-1882, ainsi que des lettres d'invitation pour être distribuées à tous les adhérents, pour assister à l'assemblée générale, à toutes les séries dont les dixièmes ont été versés au bureau, au moins jusqu'au 1^{er} septembre 1881. Avis aux sociétaires qui auraient versé leurs cotisations entre les mains de leurs trésoriers, et dont ces derniers auraient négligé de les verser eux-mêmes.

L'Administration.
Nota. — La Commission d'article, unis et armures se réunira aujourd'hui, samedi, 18 mars, à 9 heures du soir, au siège social. Tous les intéressés qui ont besoin de renseignements à lui demander ou à lui fournir, sont invités à s'y rendre.
La Commission.

Fédération des Chambres syndicales lyonnaises. — Sur le rapport des délégués ouvriers cordiers sur le différent qui existe entre les ouvriers et les patrons de cette corporation et après l'enquête faite par le Conseil fédéral, nous déclarons que leurs réclamations sont justes et légitimes. Vu qu'ils ne demandent qu'une heure de travail en moins par jour, faisant actuellement onze heures, la Fédération s'étant engagée à soutenir par tous les moyens possibles les justes et légitimes revendications de tous les travailleurs affamés par le capital et devant l'excès de travail imposé à tous les prolétaires.

Nous faisons un appel énergique à toutes les chambres syndicales et à tous les cercles républicains de travailleurs et aux groupes ouvriers de Lyon et de la région, les invitant à soutenir moralement et pécuniairement cette corporation.
Le Conseil fédéral des chambres syndicales lyonnaises.

Chambre syndicale des mouleurs en fer. — Citoyens, ayant employé tous les moyens possibles et à bout de sacrifices, dans un but d'union et de concorde, la chambre syndicale adresse un dernier appel aux camarades qui, jusqu'à ce jour, pour des questions de personnes ou pour des raisons plus ou moins banales, ont gardé vis-à-vis de nous une attitude défensive. Avant de nous refuser votre concours, vous réfléchirez aux conséquences que ce refus entraînerait, et vous penserez qu'un travailleur isolé ne peut rien et que l'union seule fait la force.

En conséquence, nous vous invitons à assister à une réunion privée qui aura lieu le dimanche 19 courant, à 1 heure précise, chez M. Amblard, marchand de vins, rue Sébastien-Gryphe, 21, ancienne rue Chabrol.
Nous comptons qu'aucun de vous ne manquera à cet appel qui, tous vous, nous souci de l'avenir de notre corporation.

ORDRE DU JOUR :
1^o Lecture du procès-verbal de la dernière réunion. — 2^o Compte rendu de la caisse, par le trésorier. — 3^o Renouvellement du bureau et du contrôle. — 4^o Rapport des délégués à la fédération. — 5^o Propositions diverses.
La Commission.

Ouvriers mécaniciens et similaires. — Les membres de la commission de contrôle sont convoqués d'urgence en réunion plénière, le 18 courant, à 8 heures et demie du soir.
Les délégués à la Fédération : GUILLET, J.-A.

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

Capital : 200 Millions

Reserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS traite en ce moment

5	0	est	à	2	ans
4	0	0	0	18	mois
3	0	0	0	1	an
2	1/2	0	0	6	mois
2	0	0	0	3	mois
1	0	0	0	à	l'argent remboursable à vue

MALADIES DES FEMMES

Les dérangements et l'affaiblissement du système nerveux, sont radicalement guéris dans le plus grand nombre de cas, par l'emploi seul de la Ceinture PUY-LAURENT, bandagiste, 5, rue de la Barre, Lyon. Utile grossesse et suites de couches.

LATTERIES DU RHONE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 1.100.000 francs, divisé en 2.200 actions de 500 fr.
Constituée par acte de M^e Chardenet, notaire en date du 15 septembre 1881

SIÈGE SOCIAL : LYON, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville

VENTE DE 500 ACTIONS

Ces actions, libérées d'un quart, sont mises à la disposition du public au prix de 500 fr.
Soit 125 fr. à verser comme suit :
25 fr. en souscrivant ;
50 fr. à la répartition ;
50 fr. au 31 mars contre remise du titre.

125 fr. Chaque action donne droit :
1° A une part proportionnelle dans l'actif social ;
2° A 5 0/0 par an sur les sommes versées ;
3° A 70 0/0 dans la répartition des bénéfices réalisés par la Société, après prélèvement de la réserve et des 5 0/0 déjà payés aux actionnaires.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE A Lyon, au siège social, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 15 mars

Nota. — Les demandes par correspondance, accompagnées du premier versement, sont reçues dès maintenant. Si le nombre des demandes est supérieur au montant des actions mises en vente, la répartition sera proportionnelle.

AVIS AUX OUVRIERS

Cabinet de consultations médicales gratuites, tous les jours de 1 h. à 8 h., rue Ferrandière, 27.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Siepeat de Lyon, 32, rue Lanterne

EN VENTE A l'Agence V. FOURNIER

11, Rue Confort, 11
DES BILLETTS DE LA

LOTÉRIE

Autorisée Par arrêté ministériel du 13 octobre 1881
Faveur de l'Association de secours mutuels DES ARTISTES DRAMATIQUES

PRIX DU BILLET : 1 FRANC

400.000 FRANCS DE LOTS

PAYABLES EN ESPÈCES

Un million six cent mille billets

Gros lot : 100.000 francs

2 lots de 50.000 fr. — 2 lots de 25.000 fr.
3 lots de 10.000 fr. — 30 lots de 1.000 fr.

100 lots de 500 fr.

Au total 160 lots formant une somme de QUATRE CENT MILLE FRANCS

Envoi franco contre le prix des billets et 25 cent. en sus, en timbres ou en mandats-poste pour 5 billets ; 50 cent. pour 10 billets ; 75 cent. pour 20 billets.

SOCIÉTÉ STÉPHANOISE

DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS ET DE CRÉDIT INDUSTRIEL
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS
St-Etienne, rue de Foy, 3

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Ouvertures de comptes de chèques à disposition. — Délivrance de bons à échéance fixe. — Ouvertures de comptes courants. — Paiement et encaissement des effets de commerce. — Délivrance de lettres de crédit. — Avances sur titres. — Dépôts de titres, encaissement de coupons, versements sur appel de fonds, souscriptions.
Ordres de Bourse.
Service spécial pour la Caisse de Reports.

L'ECHO VINICOLE

Organe de la production et du commerce des Vins

PARAISANT A LYON, LE DIMANCHE

Ce journal se recommande au commerce des vins spiritueux par l'exactitude et l'importance des renseignements qu'il publie chaque semaine de tous les principaux centres viticoles.
Prix de l'abonnement : 10 fr. par an. Adresser les demandes d'abonnement à M. A. GODARD, administrateur-gérant, quai de la Guillotière, 6, et rue de Bonnel, 2 à Lyon.

MAISON D'ACCOUCHEMENT

TENUE PAR M^{me} V^e YVERNAT

3, rue Vieil-Remerci (St-Georges) angle de la rue du Doyenné, Lyon

Pension pour les Dames enceintes
Chambres indépendantes
Soins intelligents et discrétion
Consultations
Prix Modérés
Connaît l'Allemand

CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 120 millions de francs

Siège social, 16, rue Le Peletier, Paris

Les bureaux de la succursale du CRÉDIT GÉNÉRAL FRANÇAIS, à Lyon, sont transférés

Rue de la République, 19

Angle de la rue de la Bourse

BUREAUX AUXILIAIRES :
A. Boulevard de la Croix-Rouge, 159.
B. Place du Pont, 3, Guillotière.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture et qui tiennent à être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait sur le sujet de la vigne, de s'adresser à la

GAZETTE AGRICOLE & VITICOLE

Journal paraissant tous les dimanches et qui a été choisi par le comité d'études et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la production de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc.
On s'abonne au Bureau du journal, à Lyon, rue Mulet, 18.
Prix : 8 francs par an

GUÉRISON

prompte, sans mercure des Maladies Secrètes et des Affections de la Peau par le ROB SAVARESI. — S'adresser à la Pharmacie rue Vieille-Monnaie, 19, LYON

Huitième Année

LE COURRIER DU COMMERCE

Journal des Halles & Marchés

Donnant le cours des Grains, Farines, Vins, Spiritueux, Sucres, Cafés, Huiles et Produits divers.

Nous attirons tout particulièrement l'attention des Marchands de Grains, Farines, Meuniers, Grainetiers, Boulangers et Epiciers, sur

LE COURRIER DU COMMERCE

Paraissant à Lyon

Le Jeudi et le Dimanche

Il donne le cours exact des Bleds, Farines et autres céréales de tous les pays.

Il possède de nombreux correspondants dans tous les principaux centres de production de France et de l'Etranger, dont il publie dans chacun de ses numéros un compte-rendu.

Toutes les Informations du Courrier du Commerce sont puisées aux meilleures sources et présentées avec la plus scrupuleuse impartialité.

On s'abonne en adressant un mandat-poste de 15 francs, à M. A. GODARD, propriétaire-gérant, Rue de Bonnel, 2, angle du Quai de la Guillotière, Lyon.

GUÉRISON radicale des Maladies de la Peau

par l'Extrait de Salsepareille de la Pharmacie LANGLADE, rue Thomassin, 5. — Consultations gratuites tous les jours.

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP
Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais rue des Maronniers, 8.

AU MYOSOTIS

Grande-rue de Vaise, 95

Grand choix de nouveaux modèles pour parures de mariées, robes, couronnes pour première communion.

Détail au prix du gros

Des boissons gazeuses. Guide manuel du fabricant, 1 volume grand in 8, illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitantes, brasseurs, etc. Envoi franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur Hermann Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires.

Avis d'Acquisition

M. Marius Terrasson ayant acquis le fonds de marchand de papapapier que Mme Elise Fauchet femme Terrasson exploitait rue de Chartrès, 109, prévient les ayants-droit d'adresser leurs réclamations à M. Marius Terrasson dans les dix jours sous peine de forclusion.

M. Guzin ayant acquis le fond d'épicerie-buvette que Mme Lemasson exploitait rue Pierre-Corneille, n° 140, prévient les ayants-droit d'adresser les réclamations audit M. Guzin dans les dix jours sous peine de forclusion.

Avis de Dettes

M. Claude Paul prévient le public qu'à dater de ce jour, il ne reconnaîtra aucune dette contractée par son fils mineur Claude Antoine Paul qui a quitté le domicile paternel.

A VENDRE fonds de revente de mercerie. Bonne occasion. S'adresser à l'Agence Fournier, 11, rue Confort, sous le n° 2882.

M^{me} HERMANN Avenir par les cartes. Y. Vauban, 51

PHARMACIE DES NÉGOCIANTS

17, rue de l'Hôtel-de-Ville (près l'Hôtel des Négociants)

Se recommande particulièrement aux médecins pour l'exécution prompte et soignée des ordonnances de MM. les médecins.

Des médicaments de premier choix, toujours renouvelés, à cause d'un grand débit ; des prix excessivement modérés, de très fortes remises sur toutes les spécialités pharmaceutiques et les Eaux minérales ; un Bar anglais pour la vente au verre de tous les Vins de Quinquina ; tels sont les avantages offerts au public par cette maison, dont la devise est : **Faire toujours mieux.**

EAU D'HUNYADI-JANOS, 60 cent. la bouteille

CONTRE ANÉMIE CHLOROSE, MANQUE D'APPÉTIT

MAUVAISES DIGESTIONS, CONVALESCENCES PROLONGÉES, FAITES USAGE DU

VIN BERTRAND

A base de Quinquina, de Café et d'Extrait de Malt

Le seul apéritif, le seul fortifiant, le seul réconstituant les forces épuisées, soit par le travail, soit par la maladie, soit pour toute autre cause débilissante, dissimulant parfaitement, sous un goût exquis, la saveur amère des substances médicamenteuses qui en font la base principale, tout en conservant leurs principes actifs. Reconnu par le corps médical tout entier comme le plus efficace. — Prix de la bouteille : 5 fr. — Expédition à partir de deux bouteilles contre timbres ou mandat-poste de 10 fr.

ENTREPOT GÉNÉRAL, PHARMACIE BERTRAND, 55, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON
Et ph. BOISSONNET, cours de Broches ; ph. BRUAIRE, rue Saint-Georges, 60.
DÉTAIL : Pharm. Magade et Daloz, rue d'Algérie, 14 ; pharm. Saint-Foix, rue Bugaud, 24 ; Pharm. Basset, rue Saint-Alexandre, à Saint-Just ; pharm. Centrale ; ph. Vial, à Vaise. A Grenoble, pharmacie Chatrousse et Marcel ; à Saint-Etienne, pharmacie Seigle, rue de Foy, 4.

PILULES BRITANNIQUES

Ces pilules sont purgatives, dépuratives, apéritives, anti-bilieuses, anti-glaireuses, fondantes, anti-apoplectiques.

Lire l'instruction qui est dans la boîte. N'exigent aucun régime. Les pilules se vendent par boîte de 2, 3 et 5 fr.

DÉPOT : Pharm. Beverel, 10, place du Pont (Guillotière) Lyon et dans toutes les bonnes pharmacies. — Envoi par la poste.

A TOUT LE MONDE L'ENVOIE GRATIS

l'indication d'une formule infaillible pour guérir en secret les écoulements récents, ainsi que ceux devenus chroniques et réputés incurables, fussent-ils vieux de 30 ans. — EYMIN, à Vienne (Isère)

EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre Lithographique Artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression.

N° 1 in-octavo 25 x 16 ordinaire 7 fr. Perfectionné 20 fr.
N° 2 in-quarto 29 x 24 encro noire 35 fr.
N° 3 ministre 35 x 35 violettes 45 fr. indélébile 80 fr.
N° 4 in-folio 45 x 30 id. 20 fr. id. 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.

E. CRÉ, 10, quai de l'Hôpital, au 2^{me}, LYON

EN VENTE A l'Agence V. FOURNIER

LYON - 14, Rue Confort - LYON

BOTTIN GENEVOIS & SUISSE

pour 1882

6 francs l'Exemplaire relié

UN COMPTABLE

Disposant de quelques heures par semaine, depuis huit heures du soir, désire les utiliser

S'adresser ou écrire à l'Agence FOURNIER, 11, rue Confort, sous le n° 1938

40^e Année MAISON D'ACCOUCHEMENT

Lyon, 22 et 24 rue Bellecordière, Lyon

Tenue par M^{me} PARADIS

Sage-femme de 1^{re} classe de la Faculté de médecine de Paris

REÇOIT DES PENSIONNAIRES, PLACE LES ENFANTS

M^{me} PARADIS reçoit tous les jours, de une heure à cinq heures, rue Bourbon, 2 (angle de la place Belle-cour), les dames malades, stériles ou enceintes qui désirent la consulter.

Timbre-Caoutchouc

ANCIENNE MAISON LEFÈVRE

144, Boulevard de la Croix-Rouge, 144

C. THIVOLLET Successeur

Lyon - 87, Cours de la Liberté - Lyon

LISEZ LE GUIDE FINANCIER Cote libre et indépendante du marché en Banque (valeurs non cotées) paraît le jeudi, adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande, 10, rue Drouot, Paris.

A VENDRE ou à Louer

BELLE PROPRIÉTÉ

CLOSE DE MURS

Comprenant Pré, Jardin, Vigier et Maison d'un étage

Située à Brindas, hameau du Gouré

S'adresser à M. BENOIT, au Gouré.

A VENDRE D'OCCASION

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts

S'adresser, 24, quai de la Guillotière, de 10 h. à 11 h.

LEÇONS

italien, d'Allemand, et d'Espagnol

Prix modérés. — S'adresser l'Agence Fournier, rue Confort, n° 11, sous le n° 1216.

20 Centimes le rouleau et au-dessus ; grande concurrence de papier, points

Nouveaux arrivages de marchandises pour 1882, à des prix inconnus. Magasin rue Hippolyte-Flandrin, 19, près rue d'Algérie. Envoi de cartes échantillons sur demande au dehors. Avis à MM. les entrepreneurs en bâtiments et propriétaires. Gros et DÉTAIL.

SANS INJECTIONS NI MERCURE

D^r PEILLON, guérit rapidement

MALADIES SECRÈTES

Consultations tous les jours, de 3 à 5 h. ; gratuites de 7 h. à 9 h. Rue Civier, 15, LYON

CORRESPONDANCES

MAISON DE LA

BELLE JARDINIÈRE

DE PARIS

Succursale à LYON, rue Saint-Pierre, 25
PRÈS DES TERREAUX

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

POUR HOMMES

JEUNES GENS & ENFANTS

AGENCE DE PUBLICITE V^o FOURNIER

SUCCURSALE SAINT-ETIENNE
6, rue St-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE NAVAS
LYON - 14, Rue Confort - LYON

SUCCURSALE GRENOBLE
Passage Tétard

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues exclusivement à l'Agence

Lyon : Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Lyon-Républicain — Nouvelliste — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des Soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo vinicole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction lyonnaise.

Saint-Etienne : Mémorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne : Avenir roannais.

Grenoble : Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne : Journal de Vienne.

Bourgoin : Indicateur.

Alevarard : Gazette d'Alevarard.
Macon : Journal de Saône-et-Loire.
Chalon-sur-Saône : Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire
Tournus : Journal de Tournus.
Bourg : Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.
Trévoux : Journal.
Nantua : Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers
Agents exclusifs des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France